



Procès-verbal de la séance du Comité Syndical 7 avril du 2016

L'an deux mille seize, le sept avril les membres du Comité Syndical du SIAS de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 30 mars par le Président, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, HOZÉ Michel, LALLIER Solange, DEKHAR Nadia, BESOZZI Daniel
Absents excusés	
Absents non excusés	

La séance est ouverte à 8h00 sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Mr le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

ORDRE DU JOUR

- 1. Compte de gestion 2015**
- 2. Compte administratif 2015**
- 3. Affectation du résultat 2015**
- 4. Bâtiment ALSH Flévy : prêt**
- 5. Budget primitif 2016**
- 6. CAF : renouvellement CEJ**

POINT 1 : COMPTE DE GESTION 2015

DCS N°04/2016

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 ;

Le Comité Syndical à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

DCS N°05/2016

Mme LAPOIRIE Catherine, vice-présidente, est désignée à l'unanimité Présidente de séance pour le point présent.

Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Mr HOSCHAR Jacky, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** le compte administratif de l'exercice 2015.

- Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2015,
- Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **510 607,42 €**,

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	+ 337 359,16 €
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)	+ 173 248,26 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 510 607,42 €

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	- 408 362,95 €
Excédent (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	408 362,95 €

DECISION D'AFFECTATION	
1 - AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	408 362,95 €
2 – REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	+ 102 244,47 €

Le Président informe le Comité Syndical que compte tenu des délais liés aux versements des subventions et du FCTVA, il est proposé de souscrire un prêt relais couvrant les montants attendus.

Au vue de la situation, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- **décide** de contracter un prêt relais pour un montant maximal de 600 000€ sur 2 ans, auprès de la Caisse d'Epargne
- **demande** l'avis aux Conseils Municipaux respectifs
- **donne pouvoir** au Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le budget primitif présenté par le Président et s'élevant à :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 824 000 €
 - Recettes : 824 000 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 1 946 800 €
 - Recettes : 1 946 800 €

Renouvellement CEJ 2016-2019 :

Le Président rappelle au Comité Syndical que le SIAS est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle.

Ce contrat permet au SIAS de bénéficier d'aides financières contribuant à atténuer les charges de fonctionnement des structures destinées à la petite enfance et enfance –jeunesse.

Le dernier contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2015.

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer comme suit :

Le CEJ vise à aider les communes à développer ou mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans révolus. Ce partenariat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil de qualité dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse indispensable sur notre territoire, par un apport financier important.

Le Comité Syndical doit donc se prononcer sur le principe du renouvellement du CEJ pour la période 2016-2019. Le renouvellement du CEJ s'inscrit dans la continuité des modalités contractuelles et financières précédentes.

Ce contrat distingue deux volets et deux enveloppes budgétaires : volet enfance et volet jeunesse qui seront donc reconduites.

Toute action ou développement supplémentaire fera l'objet d'un avenant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'APPOUVER** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019
- **d'AUTORISER** Le Président à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Moselle et toutes les pièces s'y rapportant, afin d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par le SIAS dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Développements nouveaux du CEJ 2016-2019 :

Considérant la délibération précédente, autorisant le renouvellement du CEJ pour la période 2016-2019, le Comité Syndical, décide d'y adjoindre des développements nouveaux dans le cadre de l'amélioration et de la diversification des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire du SIAS.

A cet effet, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer, développer et gérer** une action « Accueil de Loisirs Sans Hébergement en direction des préadolescents durant la période scolaire et extrascolaire ainsi que les séjours » ;
- **De créer, développer et gérer** une action « Formations BAFA - BAFD » ;
- **D'autoriser** le Président à **signer** les développements nouveaux : « Accueil de Loisirs Sans Hébergement en direction des préadolescents durant la période scolaire et extrascolaire ainsi que les séjours » et « Formations BAFA - BAFD » et les documents y afférents.

La séance est levée à 8h35

Le Président,

Jacky HOSCHAR

Affichage fait le 8 avril 2016

Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Comité Syndical du 7 avril 2016

NOM Prénom	Présence	Procuration à	Signature
HOSCHAR Jacky	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
LAPOIRIE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
HOZÉ Michel	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
LALLIER Solange	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
DEKHAR Nadia	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
BESOZZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		